

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

ANNÉE 2017

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus.

Les établissements publics administratifs de communes de plus de 3 500 habitants, comme les centres communaux d'action sociale, doivent eux aussi impérativement organiser un débat d'orientation budgétaire préalablement à l'adoption de leurs budgets.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L 3312-1 et L 5211-36 du Code général des collectivités territoriales en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

Le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat, acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote.

LE BILAN DE L'EXERCICE 2016

Le Compte administratif provisoire 2016 s'établit comme suit:

	<u>RECETTES</u>	<u>DÉPENSES</u>
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	8 597,08 €	14 212,55 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	258,57 €	0,00 €

Sans entrer dans le détail du Compte administratif qui retrace les écritures de l'année écoulée,

- En fonctionnement, le résultat de l'exercice 2016 s'élève à - 5 615,47 €. Compte tenu du résultat de clôture 2015, le résultat de clôture 2016 s'élève à 5 756,69 €, montant à affecter au BP 2017
- En investissement, le résultat de l'exercice 2016 s'élève à 258,57 €. Compte tenu du résultat de clôture 2015, le résultat de clôture 2016 s'élève à 4 476,56 €, montant à reporter au BP 2017

Ainsi,

- Le résultat de l'exercice 2016 s'élève à - 5 356,90 €
- Le résultat de clôture 2016 s'élève à 10 233,25 €

LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES ET DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- La vente de concessions dans les cimetières
 - 871,66 € (pour mémoire en 2015, 855,00 €)
- Les revenus des immeubles
 - 6 923,30 € (pour mémoire en 2015, 7 144,28 €)
 - ↳ Loyers du Chalet de l'Écluse: 2 040,00 €
 - ↳ Fermages: 2 527,73 €
 - ↳ Récupération du legs Charlet: 2 064,01 €
 - ↳ Récupération de la redevance à l'hectare: 129,84 €
 - ↳ Récupération des impôts fonciers: 161,72 €
- Les dons reçus pour le banquet des aînés
 - 795,00 € (pour mémoire en 2015, 980,00 €)

B - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les aides directes versées aux familles (bons d'aide délivrés par le CCAS)
 - 34 bons d'alimentation et de produits d'hygiène ont été délivrés en 2016
 - ↳ Ces bons concernaient 23 familles et représentaient un montant de 2 776,73 €
 - Pour mémoire en 2015, 61 bons / 22 familles / 5 344,33 €.
 - Aucun bon de combustible pour chauffage n'a été délivré en 2016
 - Pour mémoire en 2015, aucun bon n'avait été délivré.
- La prime d'assurance
 - 505,48 € (pour mémoire en 2015, 504,72 €)
- La participation au banquet et au colis des aînés
 - 794,78 € (pour mémoire en 2015, 978,05 €)
- Les taxes foncières
 - 626,00 € (pour mémoire en 2015, 874,00 €)
- Le coût de la mise à disposition du personnel communal au CCAS
 - 1 923,57 € (pour mémoire en 2015, 1 989,38 €)
- Les aides financières
 - Aucune aide financière n'a été délivrée en 2016
 - Pour mémoire en 2015, 2 aides / 450,00 €.
- La subvention versée à l'ADMR pour le service de portage des repas à domicile
 - 6 697,50 € (pour mémoire en 2015, 7 284,60 €)

LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES ET DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

A - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Le FCTVA
 - 181,57 € (pour mémoire en 2015, 0,00 €)

B - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Aucune dépense d'investissement n'a été effectuée en 2016 (pour mémoire en 2015, 0,00 €)

LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2017

La commune de STEENWERCK n'échappe pas aux effets de la crise sévère que traverse la France depuis 8 ans.

Même si l'année dernière le CCAS a été légèrement moins sollicité au titre de l'aide sociale facultative qu'au cours de l'année 2015, force est de constater que la situation de certaines familles s'est dégradée.

Au regard de ce bilan, nous pouvons identifier des groupes précis, à savoir des familles monoparentales, des enfants élevés dans une famille modeste, des personnes âgées isolées, des travailleurs pauvres et, nuance de taille, des travailleurs s'appauvrissant, dont le salaire ne parvient plus à couvrir la hausse du coût de la vie et des factures quotidiennes, en particulier énergétiques.

Dans le contexte financier et économique difficile que traverse la France, le CCAS de STEENWERCK entend porter un budget visant à protéger les administrés.

Les préoccupations quotidiennes des ménages et des personnes, notamment confrontés à des difficultés, constituent les priorités du CCAS.

Le constat établi doit nous permettre d'imaginer notre place et notre action pour l'exercice 2017.

- En matière de fonctionnement, les recettes seront globalement équivalentes à celles de l'année dernière. En revanche, le CCAS devra solliciter une subvention auprès de la commune afin de pouvoir faire face à ses charges. Les dépenses seront réajustées tout en maintenant les aides alimentaires et la subvention versée à l'ADMR pour le service de portage des repas à domicile. C'est ainsi que les sommes affectées aux comptes 60623 «alimentation» et 6574 «subventions fonctionnement organisme droit privé» devraient être inférieures à celles du budget précédent, compte tenu du montant des bons d'alimentation et de produits d'hygiène et de celui de la subvention versée à l'ADMR en 2016. Ce réajustement permettra ainsi de maintenir les sommes affectées aux comptes 60621 «combustibles» et 6562 «aides».

- En matière d'investissement, aucune dépense n'est a priori à prévoir. En revanche, il y aura une recette à percevoir dans la mesure où la cession d'une partie de la parcelle YN185 à la commune initialement prévue l'année dernière doit être actée cette année.